



n° 169
17 mars
2016

Pages 4149
à 4196

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS..... 4152

Arrêté n° 2016-170 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie.....4152

Arrêté n° 2016-171 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire.....4152

Arrêté n° 2016-172 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées.....4153

Arrêté n° 2016-173 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres.....4153

Arrêté n° 2016-174 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, tourisme et direction de projets ou établissements culturels..... 4154

Arrêté n° 2016-175 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement.....4155

Arrêté n° 2016-176 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la 1ère année du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées.....4155

Arrêté n° 2016-177 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la 1ère année du master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international.....4156

Arrêté n° 2016-178 du 1er mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er et 2nd degré..... 4156

Arrêté n° 2016-179 du 1er mars 2016 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré.....4157

Arrêté n°2016-202 du 08/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur et de suppléants pour une régie de recettes relative au congrès de l'ANLEA-AILEA du 25 au 27 mai 2016.....4158

Arrêté n° 2016-204 du 8mars 2016 relatif à la nomination d'un régisseur de recettes et d'un suppléant (Colloque ICOME 16)..... 4159

Arrêté n°2016-208 du 10/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur d'une régie d'avance instituée pour un voyage d'études à San Sébastian en Espagne.....4160

Arrêté n° 2016-206 du 08/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour la régie d'avance du colloque ICOME 16.....	4161
Arrêté n° 2016-190 arrêté du 1er mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par l'UFR Droit, de Science Politique et de Gestion.....	4162
Arrêté n° 2016-191 arrêté du 8 mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.....	4163
Arrêté n° 2016-192 arrêté du 8 mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion.....	4163
Arrêté n°2016-201 du 08/03/2016 relatif à création d'une régie temporaire de recettes congrès de l'ANLEA-AILEA du 25 au 27 mai 2016.....	4164
Arrêté n°2016-203 du 08/03/2016 relatif à création d'une régie temporaire de recettes Colloque ICOME 16 du 17/05/2016 au 20/05/2016.....	4165
Arrêté n° 2016-205 du 08/03/2016 portant institution d'une régie d'avance temporaire (SCIENCES) pour le colloque ICOME 16.....	4167
Arrêté n° 2016-207 du 10 mars 2016 portant institution d'une régie d'avance temporaire (FLASH) pour le voyage d'étude des étudiants de la licence professionnelle Management des organisations du 15 au 17 mars 2016 à San Sébastian en Espagne.....	4168
ELECTIONS DU 15 MARS 2016.....	4170
Arrêté n° 2016-209 du 17 mars 2016 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers, au conseil d'administration, à la commission de la recherche, et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle de l'Université de La Rochelle (scrutin du 15 mars 2016).....	4170

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2016-170 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de licence du domaine sciences humaines et sociales mention géographie, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Jean-Michel CAROZZA, professeur des universités, président

Frédéric ROUSSEAUX, maître de conférences

Antoine GRANDCLEMENT, professeur agrégé

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-171 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de licence du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président

Laurence TRANOY, maître de conférences

Laurent HUGOT, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-172 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017, de :

David WATERMAN, professeur des universités, président

Zhimin BAI, maître de conférences

Nadine CANTIN, professeur agrégé

Eric MONTEIRO, professeur certifié

Stéphanie PELTIER, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-173 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de la licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de licence du domaine arts, lettres, langues mention lettres, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Yvan DANIEL, professeur des universités, président

Serge LINKES, maître de conférences

Charles BRION, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-174 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, tourisme et direction de projets ou établissements culturels

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE**Article 1**

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, tourisme et direction de projets ou établissements culturels est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président

Laurent HUGOT, maître de conférences

Mickaël AUGERON, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-175 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention sciences pour l'environnement est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Virginie DUVAT-MAGNAN, professeur des universités, présidente

Frédéric ROUSSEaux, maître de conférences

Camille PARRAIN, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-176 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la 1^{ère} année du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès à la 1^{ère} année du master du domaine arts, lettres, langues mention langues étrangères appliquées, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017, de :

Françoise MARTINEZ, professeur des universités, présidente

Evelyne CHEREL-RIQUIER, maître de conférences

Diego JARAK, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-177 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la 1^{ère} année du master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès à la 1^{ère} année du master du domaine arts, lettres, langues mention management et commerce international, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017, de :

David WATERMAN, professeur des universités, président

Laurent AUGIER, maître de conférences

Stéphanie PELTIER, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-178 du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} et 2nd degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, l'article L. 613-5 et D. 613-38 et suivants,
Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

La commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à la première année de master du domaine sciences humaines et sociales mention

métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er et 2nd degré, est composée, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Bruno MARNOT, professeur des universités, président

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Tangi VILLERBU, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-179 du 1^{er} mars 2016 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu les propositions de M. le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine sciences humaines et sociales mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré, est composé, pour l'année universitaire 2016-2017 de :

Laurent AUGIER, maître de conférences, président

Pierre PRETOU, maître de conférences

Patrick MOTILLON, professeur certifié

Patrice CORNIERE, professeur certifié

Frédéric FABRE, inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n°2016-202 du 08/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur et de suppléants pour une régie de recettes relative au congrès de l'ANLEA-AILEA du 25 au 27 mai 2016

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avance,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n°2016-201 en date du 08 mars 2016 instituant une régie de recettes auprès de l'université de La Rochelle pour le congrès de l'ANLEA à la Flash

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Amélia RIVET est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Mmes Natacha VAISSET et Martine BREILLAC sont nommées régisseurs suppléantes de Mme Amélia RIVET.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3 :

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 4:

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant **ne doivent pas percevoir de somme pour des produits autres** que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 7 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08/03/2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-204 du 8mars 2016 relatif à la nomination d'un régisseur de recettes et d'un suppléant (Colloque ICOME 16)

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avance,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n°2016-203 du 08/03/2016 instituant une régie de recettes auprès de l'université de La Rochelle pour le colloque ICOME 16 à l'UFR Sciences,

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Fabienne DUBOIS est nommée régisseur titulaire de la régie ICOME 16 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Mme Claudine HERVAUD est nommée régisseur suppléante de Mme Fabienne DUBOIS.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3 :

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 4:

Le régisseur titulaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5 :

Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, pour la période durant laquelle il assure effectivement le fonctionnement de la régie.

Le suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 7 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant ne doivent pas percevoir de somme pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 8 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08/03/2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

**Arrêté n°2016-208 du 10/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur d'une régie d'avance
instituée pour un voyage d'études à San Sébastian en Espagne**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avance,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n° 2016-207 en date du 10 mars 2016 constituant une régie d'avance temporaire auprès de l'université de La Rochelle dans le cadre d'un voyage d'études.

ARRÊTE**Article 1 :**

M Mickaël AUGERON est nommé régisseur titulaire de la régie d'avance pour un montant de 1 100€ avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 3 :

Le régisseur titulaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 4 :

Le régisseur titulaire est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 5 :

Le régisseur titulaire **ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres** que celles énoncées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Article 6 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10/03/2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

Arrêté n° 2016-206 du 08/03/2016 relatif à la nomination d'un régisseur et d'un suppléant pour la régie d'avance du colloque ICOME 16.**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avance,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
Vu l'Arrêté n°2016-205 du 08/03/2016 portant institution d'une régie d'avance temporaire (SCIENCES) pour le colloque ICOME 16

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Fabienne DUBOIS est nommée régisseur titulaire de la régie d'avance ICOME 16 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Mme Claudine HERVAUD est nommée régisseur suppléant de Mme Fabienne DUBOIS.

La suppléance s'exerce en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel du régisseur titulaire, et après avoir établi un procès-verbal de reconnaissance de situation de la régie, daté et signé contradictoirement, de manière à éliminer éventuellement le partage de responsabilité.

Article 3 :

Le régisseur titulaire n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 4:

Le régisseur titulaire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5 :

Le régisseur suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, pour la période durant laquelle il assure effectivement le fonctionnement de la régie.

Le suppléant n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant sont personnellement et pécuniairement responsables de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 7 :

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08 mars 2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

**Arrêté n° 2016-190 arrêté du 1er mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par l'UFR
Droit, de Science Politique et de Gestion**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu les statuts de l'UFR Droit, de Science Politique et de Gestion
Vu la décision du Conseil de l'UFR Droit, de Science Politique et de Gestion du 5 février 2016

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 1884 euros est attribuée au BDE de l'IAE pour l'année 2016.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 901 GESTION/GESTION au compte 6576.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

Arrêté n° 2016-191 arrêté du 8 mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion

Vu la décision du Conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion du 5 février 2016

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 800 euros est attribuée au BDE du Droit pour l'année 2016.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 901 DROIT/ADGE au compte 6576.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

Arrêté n° 2016-192 arrêté du 8 mars 2016 relatif à l'attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion

Vu la décision du Conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Gestion du 5 février 2016

ARRÊTE**Article 1**

Une subvention de 400 euros est attribuée à l'association des Jeunes Juristes en Droit des Affaires pour l'année 2016.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 901 DROIT/ADGE au compte 6576.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 8 mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

Arrêté n°2016-201 du 08/03/2016 relatif à création d'une régie temporaire de recettes congrès de l'ANLEA-AILEA du 25 au 27 mai 2016**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE**Article 1**

Il est institué à l'université de La Rochelle auprès de la Faculté des Lettres Langues Arts et Sciences Humaines (FLASH), une régie de recettes temporaire du 25/05/2016 au 27/05/2016.

Cette régie doit permettre de collecter le paiement des recettes relatives aux droits d'inscription au congrès ANLEA-AILEA, organisé par la FLASH.

selon le mode de recouvrement suivant :

- chèques bancaires à l'ordre de l'agent comptable,
- numéraire.

Article 2

Le montant maximum de l'encaisse s'élève à 1 000.€ (Mille euros).

Article 3

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1 sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie une quittance.

Article 4

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement au plus tard le lendemain de leur perception par le régisseur.

Article 5

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 2, ou à la fin de chaque journée.

Article 6

Le régisseur transmettra à l'agent comptable les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable, au plus tard le 3 juin 2016.

Article 7

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 8

Le régisseur ne percevra pas l'indemnité de responsabilité fixée par l'arrêté du 28 mai 1993, modifié.

Article 9

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 10

Le régisseur, et le cas échéant le suppléant, sont désignés par le président de l'université après agrément de l'agent comptable

Article 11

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08/03/2016

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

**Arrêté n°2016-203 du 08/03/2016 relatif à création d'une régie temporaire de recettes Colloque
ICOME 16 du 17/05/2016 au 20/05/2016**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE

Article 1

Il est institué à l'université de La Rochelle auprès du LaSIE à la Faculté des Sciences une régie de recettes temporaire du 01/03/2016 au 23/05/2016,

Cette régie doit permettre de collecter le paiement des recettes relatives aux droits d'inscription au colloque ICOME 16, organisé par le LaSIE.

selon le mode de recouvrement suivant :

- chèques bancaires à l'ordre de l'agent comptable ;
- numéraire ;

Article 2

Le montant maximum de l'encaisse¹ s'élève à 1 000€ (Mille euros) .

Article 3

Le montant maximum du fonds de caisse permanent s'élève à 100€

Article 4

Lorsque les recettes, prévues à l'article 1 sont encaissées en numéraire, le régisseur délivre en contrepartie à l'usager une quittance.

Article 5

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement au minimum une fois par semaine.

Article 6

Les recettes encaissées en numéraire sont versées à l'agent comptable dès que le montant perçu atteint le montant de l'encaisse maximum fixé à l'article 3, hors montant du fond de caisse permanent, ou au minimum une fois par semaine.

Article 7

Le régisseur transmet à l'agent comptable les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable, toutes les semaines.

Article 8

Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Article 9

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité fixée par l'arrêté du 28 mai 1993, modifié.

Article 10

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

¹L'encaisse est constituée des billets et pièces métalliques ayant cours légal, détenus dans la caisse du régisseur

Article 11

Le régisseur, et le cas échéant le suppléant, sont désignés par le président de l'université après agrément de l'agent comptable

Article 12

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08/03/2016

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

Arrêté n° 2016-205 du 08/03/2016 portant institution d'une régie d'avance temporaire (SCIENCES) pour le colloque ICOME 16

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE

Article 1

Une régie d'avance temporaire est instituée au bénéfice de l'UFR SCIENCES Avenue Michel Crépeau, 17042 LA ROCHELLE cedex 1. Cette régie sera installée du 13/05/2016 au 23/05/2016 avec pour objet le paiement de menues dépenses engagées dans le cadre de l'organisation du colloque ICOME 16.

Article 2

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 000 € (mille euros).

Article 3

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **au plus tard le 3 juin 2016.**

Article 4

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 5

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 6

Le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie d'avance.

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 08/03/2016

L'Administrateur provisoire,
Mathias Tranchant

**Arrêté n° 2016-207 du 10 mars 2016 portant institution d'une régie d'avance temporaire (FLASH)
pour le voyage d'étude des étudiants de la licence professionnelle Management des
organisations du 15 au 17 mars 2016 à San Sébastian en Espagne**

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.719-51 à R.719-52, R.719-79 à R.719-85 et l'article R.719-84,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

ARRÊTE**Article 1**

Une régie d'avance temporaire est instituée au bénéfice de l'UFR FLASH 1 parvis Fernand Braudel 17042 La Rochelle cedex 1. Cette régie sera installée du 15 au 17 mars à San Sébastian en Espagne avec pour objet le paiement de menues dépenses engagées dans le cadre du voyage d'études des étudiants de la licence professionnelle Management des organisations.

Article 2

Cette régie doit permettre le paiement **en numéraire** des frais suivants : entrées pour les sorties pédagogiques, gasoil pour les 2 véhicules, péages et repas.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 100 € (mille cent euros).

Article 4

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin du voyage.**

Article 5

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8

L'agent comptable de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au recteur d'académie et au trésorier payeur général.

Article 9

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 mars 2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

ELECTIONS DU 15 MARS 2016

Arrêté n° 2016-209 du 17 mars 2016 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers, au conseil d'administration, à la commission de la recherche, et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle de l'Université de La Rochelle (scrutin du 15 mars 2016)

L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2016-29 du 15 janvier 2016 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels au conseil d'administration, à la commission de la recherche, et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle,
- Vu l'arrêté n° 2016-30 du 15 janvier 2016 relatif à l'organisation des élections des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche, et à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle,
- Vu l'arrêté n° 2016-193 du 2 mars 2016 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'administration de l'Université de La Rochelle,
- Vu l'arrêté n° 2016-194 du 2 mars 2016 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Rochelle
- Vu l'arrêté n° 2016-195 du 17 mars 2016 portant recevabilité des listes de candidatures à la commission de la recherche de l'Université de La Rochelle,
- Vu l'avis du comité électoral consultatif du 12 janvier 2016, du 1er mars 2016 et du 17 mars 2016,

ARRÊTE**Article 1**

Sont proclamés élus à l'issue des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil d'administration, à la commission de la formation et de la vie universitaire et à la commission de la recherche de l'Université de La Rochelle, qui se sont déroulées le 15 mars 2016, les candidats dont les noms figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur l'ENT de l'Université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016.

L'administrateur provisoire
Mathias Tranchant

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 8 sièges dans le collège
"Professeurs et assimilés"
au conseil d'administration**

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	84
Nombre de votants	73
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	72
Quotient électoral	12

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. REFAIT PHILIPPE	39	5
	2 MME MARIE CATHERINE		
	3 M.BONNET XAVIER		
	4 MME THIERY VALERIE		
	5 M. BELARBI RAFIK		
	6 MME CHOQUET CATHERINE		
	7 M. LAMARE SYLVAIN		
Des ACTES pour notre Université	1 M. OGIER JEAN-MARC	33	3
	2 MME FINES FRANCETTE		
	3 M. GHAMRI-DOUDANE MOHAMED		
	4 MME MARTINEZ FRANCOISE		
	5 M. INARD CHRISTIAN		
	6 MME GRABER MARIANNE		
	7 M. BRETAGNOLLE VINCENT		
	8 MME DUVAT-MAGNAN VIRGINIE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. REFAIT PHILIPPE
2 MME MARIE CATHERINE
3 M.BONNET XAVIER
4 MME THIERY VALERIE
5 M. BELARBI RAFIK
6 M. OGIER JEAN-MARC
7 MME FINES FRANCETTE
8 M. GHAMRI-DOUDANE MOHAMED

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 8 sièges dans le collège
"Autres enseignants"
au conseil d'administration**

Nombre de sièges à pourvoir	8
Nombre d'électeurs inscrits	317
Nombre de votants	257
Nombre de bulletins nuls	5
Suffrages exprimés	252
Quotient électoral	42

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME SUEUR ISABELLE	75	2
	2 M. TRANCHANT MATHIAS		
	3 MME MURILLO LAURENCE		
	4 M. ALLERY CYRILLE		
	5 MME AUGERAUD VERON EMMANUELLE		
	6 M. GUDER PATRICE		
	7 MME BAI ZHIMIN		
	8 M. EGWURUBE JOSEPH		
Des ACTES pour notre Université	1 MME LALLEMENT JEANNE	111	5
	2 M. MONTEIRO ERIC		
	3 MME PRIGENT ARMELLE		
	4 M. LUX JEROME		
	5 MME ARCELIN LINDA		
	6 M. SIMON-BOUHET BENOIT		
	7 MME PELTIER STEPHANIE		
	8 M. CROUE CHARLES		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 M. DEMKO CHRISTOPHE	66	1
	2 MME FLORES-LONJOU MAGALIE		
	3 M. ZAHZAH EL-HADI		
	4 MME REZZOUG ZOULIKHA		
	5 M. LIBERGE ERWAN		
	6 MME LOUAULT CLAIRE		
	7 M. KNAPP ALFRED		
	8 MME ANDRE DANIELE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME SUEUR ISABELLE
2 M. TRANCHANT MATHIAS
3 MME LALLEMENT JEANNE
4 M. MONTEIRO ERIC
5 MME PRIGENT ARMELLE
6 M. LUX JEROME
7 MME ARCELIN LINDA
8 M. DEMKO CHRISTOPHE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 6 sièges dans le collège
"Usagers"
au conseil d'administration**

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	8356
Nombre de votants	902
Nombre de bulletins nuls	12
Suffrages exprimés	890
Quotient électoral	148,33

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos étudiantes	1 M. SCHMIDT NOE	180	1
	2 MME PIEL SHIRLEY		
	3 M. BERNARD LEOPOLD		
	4 MME EVEILLARD LEA		
	5 M. ROULIN NICOLAS		
	6 MME CAILLOT SAMANTHA		
	7 M. ELDRIDGE FELIX		
	8 MME ROBIN PAULINE		
	9 M. RICHARD JEREMY		
	10 MME REMY LORRAINE		
La liste étudiante	1 MME DEWAVRIN JULIETTE	174	1
	2 M. RAYEZ LAURENT		
	3 MME RUSSEL NOEMIE		
	4 M. ESKENAZI SEBASTIEN		
	5 MME HAIGH ANAIS		
	6 M. LEMOINE THEO		
UNI - Pour une université moderne et professionnalisante	1 M. BASSE DAVID	270	2
	2 MME GONCALVES LAURIE		
	3 M. THEVARAJAH RAJEES		
	4 MME LAPOUGE SOLENE		
	5 M. DUGAZ MARTIN		
	6 MME ARCHAMBEAU ANNE		
	7 M. BOIREAU ADRIEN		
	8 MME GONCALVES NOEMIE		
	9 M. SIRMAIN MIKAEL		
	10 MME BONFILS OCEANE		
	11 M. GARRAU-SARA IULIEN		
	12 MME ROUSSY NOLWENN		
UNEF et associations étudiantes : Des moyens pour étudier ! Des diplômes de qualités !	1 MME AMART ODESSA	266	2
	2 M. SOUBESTE MATTHIEU		
	3 MME CAILLE CHLOE		
	4 M. LAURENT THEO		
	5 MME ROUDIER ALIENOR		
	6 M. MOUCLIER VICTOR		
	7 MME MORVAN MARIE-ANNE		
	8 M. FUMAT JONATHAN		
	9 MME HALLE-MORISSE LOUISE		
	10 M. CAILLE FLORIAN		
	11 MME MIGEL H TISSERA JOHANNA		
	12 M. CHATAIGNER CORENTIN		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 M. SCHMIDT NOE	1 MME PIEL SHIRLEY
2 MME DEWAVRIN JULIETTE	2 M. RAYEZ LAURENT
3 M. BASSE DAVID	3 M. THEVARAJAH RAJEES
4 MME GONCALVES LAURIE	4 MME LAPOUGE SOLENE
5 MME AMART ODESSA	5 MME CAILLE CHLOE
6 M. SOUBESTE MATTHIEU	6 M. LAURENT THEO

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 6 sièges dans le collège
"BIATSS"
au conseil d'administration**

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	426
Nombre de votants	352
Nombre de bulletins nuls	8
Suffrages exprimés	344
Quotient électoral	57,33

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
	1 MME REVEREAU JANICK 2 M. LUSSAN ERIC	40	1
BIATSS Tous Terrains	1 M. JAMES LAURENT 2 MME LE ROUX NATHALIE 3 M. GRIGNON JEROME 4 MME RABAH ANNAIG	47	1
Elus Ensemble pour Chacun	1 MME COMBAUD ARMELLE 2 M. EL AZZI WALID 3 MME DONDIN NOELLE 4 M. LACHAUSSEE NICOLAS 5 MME LARRIEU VIOLAINE	74	1
SNPTES	1 M. GELICUS ANTONY 2 MME COURTEL CATHERINE 3 M. GUERIN ERIC 4 MME GAUBERT ISABELLE 5 M. DUCHEMIN XAVIER 6 MME KILIG AYNUR	58	1
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 MME DUBOIS FABIENNE 2 M. ZEHRAOUI FRANCIS 3 MME CONFORTO EGLE	23	0
Des ACTES pour notre Université	1 MME VERGER LYDIE 2 M. SIDERE NICOLAS 3 MME BURIE ISABELLE 4 M. SAUZET OLIVIER 5 MME MALINAUD MELANIE 6 M. VILLESUZANNE HUGUES	102	2

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME REVEREAU JANICK
2 M. JAMES LAURENT
3 MME COMBAUD ARMELLE
4 M. GELICUS ANTONY
5 MME VERGER LYDIE
6 M. SIDERE NICOLAS

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Professeurs et assimilés"

**secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre de votants	7
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	7
Quotient électoral	3,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. BORDEREAUX LAURENT	3	1
	2 MME MARIE CATHERINE		
Des ACTES pour notre Université	1 M. BOUINEAU JACQUES	4	1
	2 MME FINES FRANCETTE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. BORDEREAUX LAURENT

2 M. BOUINEAU JACQUES

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Professeurs et assimilés"

**secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	11
Nombre de votants	8
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	8
Quotient électoral	4

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Pour langues, lettres, arts et sciences humaines	1 M. WATERMAN DAVID	8	2
	2 MME MARTINEZ FRANCOISE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. WATERMAN DAVID
2 MME MARTINEZ FRANCOISE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 2 sièges dans le collège
"Professeurs et assimilés"
secteur III : Sciences et technologies
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	63
Nombre de votants	57
Nombre de bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	55
Quotient électoral	27,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. MULLOT REMY	36	1
	2 MME DUPUY CHRISTINE		
Des ACTES pour notre Université	1 M. GUILLAUME JEAN -LOUP	19	1
	2 MME GRABER MARIANNE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. MULLOT REMY
2 M. GUILLAUME JEAN -LOUP

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Autres enseignants"

**secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	50
Nombre de votants	41
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	41
Quotient électoral	20,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME BERNARD MARIE-LUCE	14	1
	2 M. MAYON FRANCOIS		
Des ACTES pour notre Université	1 MME MICHAUD-TREVINAL AURELIA	27	1
	2 M. RICO JEAN-CHARLES		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME BERNARD MARIE-LUCE
2 MME MICHAUD-TREVINAL AURELIA

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Autres enseignants"

**secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	91
Nombre de votants	71
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	70
Quotient électoral	35,00

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. LUCAS REMY	31	1
	2 MME TRANOY LAURENCE		
Des ACTES pour notre Université	1 M. ROUSSEAUX FREDERIC	26	1
	2 MME VAISSET NATACHA		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 M. KNAPP ALFRED	13	
	2 MME ANDRE DANIELE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. LUCAS REMY
2 M. ROUSSEAUX FREDERIC

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

**"Autres enseignants"
secteur III : Sciences et technologies
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	176
Nombre de votants	145
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	141
Quotient électoral	70,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME DOMON LISIANNE	45	1
	2 M. AIRAUD MICKAEL		
Des ACTES pour notre Université	1 M. COURBOULAY VINCENT	51	1
	2 MME JUCHEREAU-BORDENAVE STEPHANIE		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 MME AMMAR-BOUDJELAL AMINA	45	
	2 M. CHAMPAGNAT RONAN		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME DOMON LISIANNE
2 M. COURBOULAY VINCENT

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 4 sièges dans le collège

"Usagers"

**secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	2495
Nombre de votants	282
Nombre de bulletins nuls	12
Suffrages exprimés	270
Quotient électoral	67,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
La liste étudiante	1 MME HAIGH ANAIS	58	1
	2 M. GERAUD ALEXANDRE		
	3 MME RUSSEL NOEMIE		
	M. LEMOINE THEO		
UNI – Pour une université moderne et professionnalisante	1 M. SIRMAIN MIKAEL	120	2
	2 MME VERBAL EMMA		
	3 M. BOIREAU ADRIEN		
	4 MME VERLEY CLEMENCE		
	5 M. GARRAU-SARA JULIEN		
	6 MME NOEL MARION		
	7 M. DUGAZ MARTIN		
	8 MME SABIN MANON		
UNEF et associations étudiantes : Des moyens pour étudier ! Des diplômes de qualités !	1 M. RAYMOND TA 'UHERE	92	1
	2 MME RAVONNEAUX EMILIE		
	3 M. BOUTET LEO		
	4 MME BUTEL MARINE		
	5 M. MOHAMED-AHMED MOHAMED-HAKIM		
	6 MME BONIS CHRISTELLE ETIENT MAAHO		
	7 M. VILLELEGIER MARVIN		
	8 MME AUGIER LAURA		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 MME HAIGH ANAIS	1 M. GERAUD ALEXANDRE
2 M. SIRMAIN MIKAEL	2 M. BOIREAU ADRIEN
3 MME VERBAL EMMA	3 MME VERLEY CLEMENCE
4 M. RAYMOND TA 'UHERE	4 MME RAVONNEAUX EMILIE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire
Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 4 sièges dans le collège

"Usagers"

**secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	2448
Nombre de votants	223
Nombre de bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	220
Quotient électoral	55,00

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
UNI - Pour une université moderne et professionnalisante	1 MME ROUSSY NOLWENN	82	1
	2 M. DI MASCIO SILVIO		
	3 MME ARCHAMBEAU ANNE		
	4 M. GAGNE JEREMY		
	5 MME PEAN CLAIRE		
	6 M. LEIGLAT ADRIEN		
	7 MME GONCALVEZ NOEMIE		
UNEF et associations étudiantes : Des moyens pour étudier ! Des diplômes de qualités !	1 MME MULLER JOYCE	94	2
	2 M. LOUARN ALEXANDRE		
	3 MME BERTHOLON LEA		
	4 M. COTREBIL THEAU		
	5 MME POUDROUX MARGOT		
	6 M. BIRON ALEXIS		
	7 MME CATROU LAURA		
	8 M. FOURRIER LUCIEN		
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos étudiantes	1 M. BOURLIER BASTIEN	44	1
	2 MME SANCHEZ CLAIRE		
	3 M. ELDRIDGE FELIX		
	4 MME CAILLOT SAMANTHA		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 MME ROUSSY NOLWENN	1 M. DI MASCIO SILVIO
2 MME MULLER JOYCE	2 MME BERTHOLON LEA
3 M. LOUARN ALEXANDRE	3 M. COTREBIL THEAU
4 M. BOURLIER BASTIEN	4 MME SANCHEZ CLAIRE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 4 sièges dans le collège

"Usagers"

**secteur III : Sciences et technologies
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	3413
Nombre de votants	362
Nombre de bulletins nuls	9
Suffrages exprimés	353
Quotient électoral	88,25

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
BOUGE TON CAMPUS avec tes assos étudiantes	1 MME REMY LORRAINE	116	1
	2 M. MURARO GWENDAL		
	3 MME ROBIN PAULINE		
	4 M. RICHARD JEREMY		
	5 MME PIEL SHIRLEY		
	6 M. SCHMIDT NOE		
UNI - Pour une université moderne et professionnalisante	1 M. KHAYAT MICHAEL	112	1
	2 MME BONFILS OCEANE		
	3 M. THEVARAJAH RAJEES		
	4 MME METREAU FANNY		
	5 M. MOUMEN CHOUAIB		
	6 MME LAUDRIN PAULINE		
	7 M. DOURID AMINE		
	8 MME EVRARD JOHANNA		
UNEF et associations étudiantes : Des moyens pour étudier ! Des diplômes de qualités !	1 MME HUBERT ZELINE	125	2
	2 M. AMART CISCO		
	3 MME BLOC'H CAMILLE		
	4 M. ALLUSSE MARTIN		
	5 MME MAISONNEUVE ELISA		
	6 M. WAQUIER KORENTIN		
	7 MME BERAUD LAURE		
	8 M. BRESCIA JULIEN		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 MME REMY LORRAINE	1 M. MURARO GWENDAL
2 M. KHAYAT MICHAEL	2 MME BONFILS OCEANE
3 MME HUBERT ZELINE	3 MME BLOC'H CAMILLE
4 M. AMART CISCO	4 M. ALLUSSE MARTIN

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 4 sièges dans le collège
"BIATSS"
à la commission de la formation et de la vie universitaire**

Nombre de sièges à pourvoir	4
Nombre d'électeurs inscrits	425
Nombre de votants	343
Nombre de bulletins nuls	19
Suffrages exprimés	324
Quotient électoral	81

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
SNPTES	1 MME GIROUY ISABELLE	118	1
	2 M. JANVRESSE PATRICK		
	3 MME BONNET CAROLINE		
	4 M. MEUSNIER JEAN-FRANCOIS		
Des ACTES pour notre Université	1 MME CHIRON STEPHANIE	206	3
	2 M. LISSILLOUR VINCENT		
	3 MME CHEVRIER AMELIE		
	4 M. GRIGNON JEROME		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME GIROUY ISABELLE
2 MME CHIRON STEPHANIE
3 M. LISSILLOUR VINCENT
4 MME CHEVRIER AMELIE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 2 sièges dans le collège
"Professeurs et assimilés"
secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre de votants	7
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	7
Quotient électoral	3,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. POULAIN-REHM THIERRY	3	1
	2 MME MARIE CATHERINE		
Des ACTES pour notre Université	1 MME FINES FRANCETTE	4	1
	2 M. BOUINEAU JACQUES		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. POULAIN-REHM THIERRY
2 MME FINES FRANCETTE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Professeurs et assimilés"
secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales
à la commission de la recherche

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	11
Nombre de votants	8
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	7
Quotient électoral	3,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Pour les Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines	1 M. VIDAL LAURENT	7	2
	2 MME MARTINEZ FRANCOISE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. VIDAL LAURENT
2 MME MARTINEZ FRANCOISE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 6 sièges dans le collège
"Professeurs et assimilés"
secteur III : Sciences et technologies
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	6
Nombre d'électeurs inscrits	62
Nombre de votants	59
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	59
Quotient électoral	9,83

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Ouverture, Dynamique et Pluralité de la Recherche	1 M. PIOT JEAN-MARIE	12	1
	2 MME THIERY VALERIE		
	3 M. MILLET OLIVIER		
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. PEDRAZA DIAZ FERNANDO	22	2
	2 MME DUPUY CHRISTINE		
	3 M. BOST CHARLES-ANDRE		
Des ACTES pour notre Université	1 M. FEUGAS XAVIER	18	2
	2 MME GRABER MARIANNE		
	3 M. WOPPELMANN GUY		
	4 MME GARCIA PASCALE		
	5 M. DOUCET ANTOINE		
Math Info	1 M. GAUGUE ALAIN	7	1
	2 MME CHOQUET CATHERINE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. PIOT JEAN-MARIE
2 M. PEDRAZA DIAZ FERNANDO
3 MME DUPUY CHRISTINE
4 M. FEUGAS XAVIER
5 MME GRABER MARIANNE
6 M. GAUGUE ALAIN

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 3 sièges dans le collège
"Autres titulaires d'une habilitation à diriger des recherches"
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	57
Nombre de votants	50
Nombre de bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	48
Quotient électoral	16

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. ANGELIER FREDERIC	11	1
	2 MME BERTET KARELL		
	3 M. VACHER LUC		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 MME SABLE SOPHIE	17	1
	2 M. ZAHZAH EL-HADI		
	3 MME BEGHEIN-WEHRLI CLAUDINE		
Des ACTES pour notre Université	1 MME MICHELOT AGNES	14	1
	2 M. AUGERON MICKAEL		
	3 MME VISANI MURIEL		
Pour une recherche plurielle	1 MME ARNAUDIN INGRID	6	
	2 M. CHAMPAGNAT RONAN		
	3 MME FLORES-LONJOU MAGALIE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. ANGELIER FREDERIC
2 MME SABLE SOPHIE
3 MME MICHELOT AGNES

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

**"Docteurs non habilités à diriger des recherches"
secteur I : Disciplines juridiques, économiques et de gestion
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	26
Nombre de votants	19
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	19
Quotient électoral	9,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME MAZEAUD ALICE	9	1
	2 M. DEJEAN SYLVAIN		
Des ACTES pour notre Université	1 MME EUZEBY FLORENCE	10	1
	2 M. KASPARIAN BURT		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME MAZEAUD ALICE
2 MME EUZEBY FLORENCE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

**"Docteurs non habilités à diriger des recherches"
secteur II : Lettres et sciences humaines et sociales
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	27
Quotient électoral	13,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME RAIBAUD MARTINE	13	1
	2 M. BRASSOUS LAURENT		
Des ACTES pour notre Université	1 M. HUGOT LAURENT	9	1
	2 MME GRANGE CHANDRA		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 MME ANDRE DANIELE	5	
	2 M. KNAPP ALFRED		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME RAIBAUD MARTINE
2 M. HUGOT LAURENT

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

**"Docteurs non habilités à diriger des recherches"
secteur III : Sciences et technologies
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	89
Nombre de votants	78
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	74
Quotient électoral	37

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME LEFRANCOIS CHRISTEL	17	
	2 M. LACOUÉ-LABARTHE THOMAS		
Des ACTES pour notre Université	1 M. TURCRY PHILIPPE	34	1
	2 MME LONG NATHALIE		
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 M. LIBERGE ERWAN	23	1
	2 MME CONFORTO EGLE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 M. TURCRY PHILIPPE
1 M. LIBERGE ERWAN

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 1 siège dans le collège

**"Autres personnels enseignants, chercheurs et assimilés"
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	121
Nombre de votants	78
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	74
Quotient électoral	74,00

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Des ACTES pour notre Université	1 MME NIEL ROSELYNE	40	1
Pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche	1 M. GENDRON FABIEN	34	

En foi de quoi est proclamé élu :

1 MME NIEL ROSELYNE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

**pour pourvoir 2 sièges dans le collège
"Ingénieurs et techniciens"
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	171
Nombre de votants	140
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	136
Quotient électoral	68,00

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME CHABOT VIRGINIE	62	1
	2 M. PINAUD DAVID		
SNPTES	1 M. DUCHEMIN XAVIER	19	
	2 MME NOUVIAIRE ARMELLE		
Des ACTES pour notre Université	1 MME REBERE CHRISTELLE	55	1
	2 M. LUQMAN MUHAMMAD MUZZAMIL		

En foi de quoi sont proclamés élus :

1 MME CHABOT VIRGINIE
2 MME REBERE CHRISTELLE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 1 siège dans le collège

**"Autres personnels BIATSS"
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	254
Nombre de votants	198
Nombre de bulletins nuls	9
Suffrages exprimés	189
Quotient électoral	189

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Pour une vision partagée de la Recherche de notre université	1 MME TEIXEIRA MARIE-GRACE	92	1
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 MME PLANCHET KARINE	59	
SNPTES	1 MME KILIG AYNUR	38	

En foi de quoi est proclamé élu :

1 MME TEIXEIRA MARIE-GRACE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Doctorants"

**secteur A : Sciences et technologie
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	152
Nombre de votants	68
Nombre de bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	67
Quotient électoral	33,50

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Notre université est une chance, saisissons-la !	1 M. GREGOIRE BENJAMIN	35	1
	2 MME GUILLOT HELOISE		
	3 M. BOISSONNET GERMAIN		
Des ACTES pour notre Université	1 M. SANCHEZ THOMAS	32	1
	2 MME BREITWIESER MARINE		
	3 M. SUIRE CYRILLE		
	4 MME ARTAUD CHLOE		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 M. GREGOIRE BENJAMIN	1 MME GUILLOT HELOISE
2 M. SANCHEZ THOMAS	2 MME BREITWIESER MARINE

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT

**PROCES-VERBAL DE
PROCLAMATION DES RESULTATS
ULR - SCRUTIN DU 15 MARS 2016**

pour pourvoir 2 sièges dans le collège

"Doctorants"

**secteur B : Sciences humaines et sociales et sciences juridiques
à la commission de la recherche**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	52
Nombre de votants	10
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	10
Quotient électoral	5

Résultats :

Liste	Candidats	Suffrages obtenus	Total des sièges
Des ACTES pour notre Université	1 M. COINDREAU JONATHAN	10	2
	2 MME SARTORI CARINA		
	3 M. PLANCON THOMAS		

En foi de quoi sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
1 M. COINDREAU JONATHAN	1 M. PLANCON THOMAS
2 MME SARTORI CARINA	

Fait à La Rochelle, le 17 mars 2016

L'administrateur provisoire

Mathias TRANCHANT